

7 décembre 2005

05.186
ad 05.044

Postulat du groupe socialiste

Quelle stratégie pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques?

Le groupe socialiste demande au Conseil d'Etat d'étudier les voies et moyens permettant d'assurer la pérennité de l'encouragement des activités culturelles et artistiques et, en particulier, les voies et moyens permettant de soutenir la culture indépendante, soit par:

- la réalimentation du fonds des activités culturelles et artistiques,
- l'engagement de l'Etat en termes d'investissements et de soutien à la culture, notamment la culture issue des milieux indépendants.

Développement

Les artistes et acteurs culturels neuchâtelois, et particulièrement les indépendants, sont inquiets; avec eux 6260 Neuchâteloises et Neuchâtelois.

Souvent parents pauvres de la culture, ne jouissant pas du même statut que les institutions qui bénéficient d'une part importante des mannes de l'Etat, les indépendants sont pourtant au centre et un des piliers vivants de la culture neuchâteloise. Les artistes et acteurs culturels indépendants neuchâtelois sont un pôle essentiel de création et de créativité de notre canton.

Dans cette perspective, le budget 2006 proposé par le conseil d'Etat est, pour nous, source d'une grande inquiétude. A première vue, le montant global prévu pour l'encouragement à la culture et l'art ne subit une baisse que de 3,33%. Le montant accordé aux subventions pour les manifestations culturelles connaissait, lui, une baisse de 4%, avant l'augmentation de 100.000 francs adoptée par le Grand Conseil sur proposition de la commission de gestion et des finances.

Temps difficile, partage des efforts... Même si le remède a un goût amer, sachons reconnaître que, pour ce budget 2006, le Conseil d'Etat a limité les dégâts... Mais...

Cet exercice a en effet été possible grâce à un prélèvement très important de 430.000 francs à la fortune du fonds des activités culturelles et artistiques.

Si les temps difficiles que nous traversons, et notamment les contraintes financières strictes auxquelles le Conseil d'Etat fait face, expliquent la méthode employée... cette dernière ne saurait être répétée, telle quelle, dans l'élaboration des budgets futurs.

En effet, la fortune du fonds des activités culturelles et artistiques a fondu ces dernières années: de 1.412.488 francs à fin 2004, le fonds sera doté à fin 2006 de la somme de 902.488 francs.

Le prélèvement 2006 étant de 430.000 francs, on comprendra qu'à ce rythme, la fortune sera presque complètement asséchée à fin 2008.

Voilà l'inquiétude: elle concerne la pérennité des moyens attribués à la création culturelle et particulièrement aux activités culturelles indépendantes de notre canton.

Ainsi, le groupe socialiste souhaite connaître quelle stratégie le Conseil d'Etat va définir pour l'avenir de l'encouragement des activités culturelles et artistes.

Signataires: O. Arni, T. Huguenin-Elie, C. Kitsos, C. Mermet, B. Bois, O. Duvoisin et C. Borel.

7 décembre 2005

05.186
ad 05.044

Postulat des parlementaires neuchâtelois

Quelle stratégie pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques?

Les parlementaires neuchâtelois demandent au Conseil d'Etat d'étudier les voies et moyens permettant d'assurer la pérennité de l'encouragement des activités culturelles et artistiques et, en particulier, les voies et moyens permettant de soutenir la culture indépendante, soit par:

- la réalimentation du fonds des activités culturelles et artistiques,
- l'engagement de l'Etat en termes d'investissements et de soutien à la culture, notamment la culture issue des milieux indépendants,
- l'inscription de la culture indépendante dans le cadre d'une politique culturelle générale à définir par l'Etat,
- la possibilité d'encourager les entreprises et les privés à s'engager davantage dans le mécénat et/ou le sponsoring par des mesures incitatives.

Ce rapport devra notamment comprendre:

- a) un bilan de la politique culturelle pratiquée dans notre canton, que ce soit par les collectivités publiques cantonales ou communales, avec les montants alloués aux différents acteurs culturels et l'évolution de ces montants au cours des 10 dernières années;
- b) une comparaison des dépenses culturelles dans le canton de Neuchâtel avec les dépenses culturelles consenties dans les autres cantons;
- c) les mesures et les choix du Conseil d'Etat permettant de respecter l'enveloppe budgétaire allouée à la culture dans le plan financier que le Grand Conseil a pris en considération;
- d) la liste des structures travaillant dans le même domaine culturel, qu'il s'agisse de structures cantonales ou communales, avec les synergies possibles entre ces structures.

Pour réalimenter le fonds des activités culturelles et artistiques, nous demandons au Conseil d'Etat d'envisager:

1. la création d'un mécénat culturel défiscalisé à la même hauteur que les dons pour les associations à but de service public, à savoir 1% du revenu net (selon ch. 6.13 de la déclaration d'impôts) pour les personnes physiques et 10% du bénéfice net pour les entités morales;
2. la possibilité d'alimenter ce fonds culturel par le pour-cent culturel.

Développement

Les artistes et acteurs culturels neuchâtelois, et particulièrement les indépendants, sont inquiets; avec eux 6260 Neuchâteloises et Neuchâtelois.

Souvent parents pauvres de la culture, ne jouissant pas du même statut que les institutions qui bénéficient d'une part importante des mannes de l'Etat, les indépendants sont pourtant au centre et un des piliers vivants de la culture neuchâteloise. Les artistes et acteurs culturels indépendants neuchâtelois sont un pôle essentiel de création et de créativité de notre canton.

Dans cette perspective, le budget 2006 proposé par le conseil d'Etat est, pour nous, source d'une grande inquiétude. A première vue, le montant global prévu pour l'encouragement à la culture et l'art ne subit une baisse que de 3,33%. Le montant accordé aux subventions pour les manifestations culturelles connaissait, lui, une baisse de 4%, avant l'augmentation de 100.000 francs adoptée par le Grand Conseil sur proposition de la commission de gestion et des finances.

Temps difficile, partage des efforts... Même si le remède a un goût amer, sachons reconnaître que, pour ce budget 2006, le Conseil d'Etat a limité les dégâts... Mais...

Cet exercice a en effet été possible grâce à un prélèvement très important de 430.000 francs à la fortune du fonds des activités culturelles et artistiques.

Si les temps difficiles que nous traversons, et notamment les contraintes financières strictes auxquelles le Conseil d'Etat fait face, expliquent la méthode employée... cette dernière ne saurait être répétée, telle quelle, dans l'élaboration des budgets futurs.

En effet, la fortune du fonds des activités culturelles et artistiques a fondu ces dernières années: de 1.412.488 francs à fin 2004, le fonds sera doté à fin 2006 de la somme de 902.488 francs.

Le prélèvement 2006 étant de 430.000 francs, on comprendra qu'à ce rythme, la fortune sera presque complètement asséchée à fin 2008.

Voilà l'inquiétude: elle concerne la pérennité des moyens attribués à la création culturelle et particulièrement aux activités culturelles indépendantes de notre canton.

Ainsi, le groupe socialiste souhaite connaître quelle stratégie le Conseil d'Etat va définir pour l'avenir de l'encouragement des activités culturelles et artistes.

Signataires: *O. Arni, T. Huguenin-Elie, C. Kitsos, C. Mermet, B. Bois, O. Duvoisin et C. Borel.*

Postulat amendé accepté par 103 voix sans opposition.